

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2005 À 20 HEURES 30

L'An Deux Mille Cinq, le 29 Novembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 29 Novembre 2005 à 20 Heures 30, en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE,

Secrétaire : Monsieur William NION

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Christian BONZI, Jean SICARD, Louis BARRET, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY.

Membres suppléants votants : Madame Éliane CARLES,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs Josian VAYRE, André BAUP, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Claude RAMON, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Jacques HUC, Gérard SOULOMIAC

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Dominique BILLET, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Robert RAYNAL, Michel DELPOUX (Pouvoir à Éliane CARLES), Max AMIEL, Olivier BRAULT, Gérard POUJADE

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBEY, Frédéric ESQUEVIN, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Patrick TRANIER, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, , Pierre GUIRAUD, Nicole CABASSOT, , Francis CANOVAS, Henri JALBAUD-PUECH, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Elisabeth LARAUD, Pierre CRESPO, Anne-Marie ROSÉ

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 41

Présents (titulaires et suppléants votants) : 32

Votants : 32

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

PUBLIE LE

08 DEC. 2005

**N° 7 - 155 / 2005 : SCHEMA GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU DE SÉOUX :
ENQUÊTE PRÉALABLE D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT (LOI SUR L'EAU)
ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL (D.I.G.)**

Pilote : Environnement - Traitement des Déchets - Prévention des risques

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Finances et Budget
Communes membres

PUBLIE LE

08 DEC. 2005

Monsieur Michel MIENVILLE, rapporteur,

Par délibération du 18 février 2003 les compétences exercées par les syndicats du Syndicat Mixte d'Aménagement du Séoux (SYMAS) et du Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de Puygouzon et d'Albi (SIBVPA) ont été reprises par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois au titre de l'article 1^{er} - paragraphe 2 « compétence optionnelle 2-2 »

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a donc repris à son compte la réalisation des études du « Schéma général d'aménagement du ruisseau de Séoux ».

Les phases de diagnostic et des scénarii d'aménagement ont été réalisées et validées en 2004.

Aujourd'hui, les dossiers réglementaires, au titre du Code de l'Environnement (loi sur l'eau) et en vue de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG), sont achevés et ont fait l'objet d'une validation pour recevabilité de la part de la Mission Inter Services de l'Eau (MISE)

Je vous rappelle que les enquêtes préalables, au titre du Code de l'Environnement (loi sur l'eau) et en vue de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG), sont obligatoires avant toute réalisation de travaux sur un cours d'eau.

Je vous demande :

↳ D'approuver l'enquête préalable au titre du Code de l'Environnement (loi sur l'eau).

↳ D'approuver l'enquête préalable en vue de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

↳ D'autoriser Monsieur le Président à demander l'ouverture de ces deux enquêtes.

↳ D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tout document inhérent à ces dossiers.

Le Conseil de Communauté de l'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le code de l'environnement,

VU la délibération du 18 février 2003 déclarant d'intérêt communautaire tout les cours d'eau situés sur les bassins versants communs aux communes d'Albi et de Puygouzon et le Séoux.

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

⇒ **APPROUVE** l'enquête préalable au titre du Code de l'Environnement (loi sur l'eau).

⇒ **APPROUVE** l'enquête préalable en vue de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président à demander l'ouverture de ces deux enquêtes.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tout document inhérent à ces dossiers.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 Novembre 2005

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE

